

CHAPITRE 4 : LA LICENCE CONTACT**Article 445 : Principes Généraux**

Les licences Contact correspondent à des titres de participations individuels délivrés pour la durée de la saison en cours (sauf exception). Elles permettent de prendre part à des activités liées, directement ou indirectement, à la pratique du Basket-ball. Cette pratique du Basket-ball est différente de la pratique compétitive de club.

La licence Contact est sollicitée directement par le demandeur auprès de la FFBB ou un de ses organismes déconcentrés (Comité Départemental ou Ligue Régionale) et non par le biais d'une association affiliée à la FFBB (club).

Les licences Contact se composent de :

Licences Contact « non compétitives »

- Micro Basket
- Basket
- Avenir
- Passion

Licences Contact « 3X3 »

- Saison 3X3
- Été 3X3
- Tournoi 3X3

Les licences Contact diffèrent des licences de club pour les motifs suivants (sans que cette liste soit exhaustive) :

- Le licencié Contact n'est pas adhérent d'un club mais directement rattaché à une structure déconcentrée de la FFBB (Comité Départemental/Ligue Régionale) ou auprès de la FFBB ;
- Ne sont pas soumises au régime des mutations
- Ne permettent pas de participer à la vie associative de la FFBB et de ses organismes déconcentrés ;
- Ne sont pas soumises à des périodes restreintes de qualification
- Ne sont pas comptabilisées pour déterminer la couleur des licences

Toute association ou société sportive, Comité Départemental ou Ligue Régionale qui organise ou participe à l'organisation d'une manifestation de Basket-ball ouverte à des non-licenciés (de clubs), doit respecter les obligations légales en matière d'assurance. A ce titre, doit être rappelé l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Une preuve écrite de cette proposition, puis de l'acceptation ou du refus du participant de souscrire à cette assurance doit pouvoir être rapportée par l'organisme en question.

Article 446 – Licences Contact « non compétitives »

Les licences Contact non-compétitives sont au nombre de quatre. Elles consistent en des titres qui ouvrent droit à des activités de découverte, d'initiation, de pratique non-compétitive et d'information liées au Basket-ball (sans que cette liste soit limitative).

1. Licence Contact Micro Basket

La licence Contact Micro Basket est attribuée aux jeunes pratiquants U6 et moins qui exercent une activité dite régulière et non-compétitive de Basket-ball durant une saison. Cette activité est proposée par un Comité Départemental ou, s'il n'y a pas de Comité Départemental, par une Ligue Régionale.

Les licenciés Contact Micro bénéficient d'animations, d'opérations de découverte régulières en fonction du programme fixé par l'organisateur.

Elle nécessite la production d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique compétitive d'une activité physique et sportive.

2. Licence Contact Basket

La licence Contact Basket est attribuée aux pratiquants U7 et plus qui exercent une activité dite régulière et non-compétitive de Basket-ball durant une saison. Cette activité est proposée par un Comité Départemental ou, s'il n'y a pas de Comité Départemental, par une Ligue Régionale.

Les licenciés Contact Basket bénéficient d'animations, d'opérations de découverte régulières en fonction du programme fixé par l'organisateur.

Elle nécessite la production d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique compétitive d'une activité physique et sportive.

3. Licence Contact Avenir (Juillet 2017)

La licence Contact Avenir est attribuée aux pratiquants (sans distinction d'âge) qui exercent une activité dite occasionnelle et non compétitive de Basket-ball de manière ponctuelle (une journée maximum) organisée par un club, la FFBB ou un de ses organismes fédéraux.

Elle ne peut être délivrée qu'une seule fois par saison mais être utilisée plusieurs fois au cours d'une même saison, uniquement dans le cadre de manifestations de promotion de l'activité.

Dans le cadre des activités des Centres Génération Basket (CGB), les pratiquants se verront délivrés une licence Contact Avenir – Centre Génération Basket.

Ce titre peut ainsi être utilisé sur toute la période de la session du CGB (cinq demi-journées maximum) et être réutilisé pour chaque période de vacances scolaires au cours de la même saison sportive.

Les licences Contact Avenir – CGB doivent être saisies par les Comités Départementaux après chaque session.

4. Licence Contact Passion (Mars 2017)

La licence Contact Passion est attribuée aux personnes majeures qui désirent notamment être informées par la FFBB des actions menées par celle-ci, ses organismes fédéraux et ses partenaires et faire partie de la famille du Basket-ball français.

La licence Contact Passion est valable durant une année à compter de la date de sa création.

~~Article 447 – Licences Contact 3X3 (Décembre 2016)~~

~~Les licences Contact 3X3 sont des titres de participation permettant à des pratiquants de prendre part aux compétitions de Basket-ball 3X3 organisées ou autorisées par la FFBB, ses organismes déconcentrés ou une de ses associations membres.~~

~~Ces titres de participation permettent la participation à des compétitions qui donnent lieu à un classement officiel et à l'attribution d'un titre.~~

Chacune nécessite la production d'un certificat médical (de moins d'1 an) attestant de l'absence de contre-indication à la pratique compétitive d'une activité physique et sportive.

Les licenciés 3X3 doivent se conformer aux Règlements Généraux du 3x3.

1. Licence Contact Saison 3X3

La licence Contact saison 3X3 permet à ses titulaires de pouvoir participer à l'ensemble des tournois 3X3 organisés ou autorisés par la FFBB ou l'un de ses organismes fédéraux au cours d'une saison sportive de 3X3 fixée du 1^{er} septembre au 31 août de la saison suivante.

2. Licence Contact tournoi 3X3

La licence Contact tournoi 3X3 permet à ses titulaires de pouvoir participer à un seul et unique tournoi 3X3 organisés ou autorisés par la FFBB ou l'un de ses organismes fédéraux.

